Le projet primitif devait donc être ainsi modifié.

1° Reconstruction du presbytère.		67,000 00
2° et 3°. Reconstruction de deux maisons vicariales,		16,000 00
4°. Démolition.		1,500 00
Total		84,500 00
Duquel il faut déduire pour la valeur des matériaux (projet primitif.)	9,660 69	
Nouveau projet.	1,000 00	10,660 69
Reste égal au total autre part.		73,839 31

Mais, après examen, il est facile de reconnaître que ce chiffre est un résultat donné par plusieurs chiffres erronés.

En effet 1° une erreur d'addition dans le devis primitif porte les dépenses du presbytère à la somme réelle de 65,234 39
Ce qui avec une somme à valoir de 1,665 61
Donne un total de fr. 66,900 00

2° Une autre erreur d'addition dans le devis rectificatif porte la dépense réelle affectée aux constructions des deux maisons vicariales à la somme de 16,999 fr. 10 centimes.

3° La valeur des matériaux à réemployer suivant ce dernier devis est de 1000 fr., or cette somme vient en double emploi de celle de 9660 fr. 69 portée au devis primitif; d'un autre coté, ces matériaux provenant de la démolition de l'ancien presbytère ont presque tous été revendus, et il n'y en a guère été réemployé que pour une somme de 400 fr., de sorte que, si nous rétablissions le devis primitif, en tenant compte de ces erreurs, nous aurions :

1° Reconstruction du presbytère,	66,900 00
2° et 3° Construction de deux maisons vicariales,	16,999 10
4° Démolition.	1,500 00
Total	85,399 10
Dont il y a à déduire pour la valeur des matériaux réemployés,	399 10
Soit une dépense de	85,000 00

Cette dépense se subdivise ainsi :

Terrassements fr.	1,073,55
Maçonnerie de briques	13,814,63
Maçonnerie de béton	242,85
Carrelage et dallage	2,431,89
Enduits, plafonds et jointoiements	7,649,69
Maçonnerie de pierre de taille	10,681,61
Marbrerie	1,440,00
Couverture	4,000,45
Pomperie	350,00
Charpenterie et menuiserie	28,613,59
Peinture	2,228,86
Papier de tenture	1,900,00
Serrurerie	6,535,50
Vitrerie	794,80
Démolitions	1,500,00
	83,257.42
A déduire : valeur des matériaux réemployés	399,10
Reste	82,858,32
Somme à valoir pour travaux imprévus	2,141,68
Dépense totale comme ci-dessus	85,000,00

Ce qui d'après l'adjudication, avec le rabais de 3 °/o devait se réduire ainsi :

Entreprise, report de la somme ci-dessus	82,858,32
Rabais 3 °/o	2,485,75
Reste pour l'entreprise	80,372,57
Somme à valoir, report de la somme ci-dessus	2,141,68
Rabais de l'entreprise	2,485,75
Total égal à l'entreprise ci-dessus	85,000,00

Quelques modifications amenées en cours d'exécution, soit dans les dispositions prévues aux projets, soit dans la nature des matériaux, ont introduit des changements importants aux chiffres qui viennent d'être détaillés. En effet, la dépense totale, d'après les demandes de l'entrepreneur, s'élèveraient aujourd'hui à la somme de 103.272 fr. 39, ainsi divisée :

Travaux à l'entreprise	fr. 98,928,06	
Travaux en régie	4,344,33	
Total		103,272,39

D'après cet état, il y aurait un supplément de dépenses s'élevant à la somme de 18,272 fr. 39.

(La suite à un prochain numéro

Chronique locale & départementale

On donne comme certaine la nomination de M. David-Porteau à la préfecture du Nord. M. David, patronné par M. Thiers et par quelques-uns des députés du Nord, a déjà administré notre département sous le général Cavaignac. Il abandonna ses fonctions lorsque le prince Louis-Napoléon fut élu président de la République.

Le journal la *Presse* apprécie ainsi la réponse de M. Johnston à la lettre de MM. Brame et Pouyer-Quertier :

» La reculade de M. Johnston est aussi complète que possible. Le député de la Gironde désavoue le langage qu'il a tenu à la tribune : soit, mais il est un devoir qui lui reste à remplir, c'est d'adresser au *Journal officiel* un erratum afin de faire disparaître du compte-rendu de son discours les assertions si justement relevées par MM. Brame et Pouyer-Quertier. »

Personne n'a oublié les immenses services que le crédit agricole a rendus dans des moments difficiles, à l'industrie de Lille, de Roubaix et de Tourcoing.

On peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, affirmer qu'à certaine époque, cette grande institution de crédit a préservé nos centres industriels du Nord des plus incalculables désastres.

Il faudrait donc considérer comme un véritable malheur pour notre industrie, déjà si éprouvée par le traité de commerce, le bruit, s'il était fondé, que l'on s'efforce de répandre et de propager depuis quelques jours à Roubaix et à Tourcoing, de la fermeture prochaine des succursales du Crédit Agricole dans ces deux villes.

Heureusement, il n'en est rien et nous sommes en mesure d'affirmer que ces bruits sont dénués de tout fondement : Nous savons, au contraire, que l'Administration supérieure du Crédit Agricole, s'occupe en ce moment de l'augmentation de son capital social, qui serait porté à cent millions ; afin de pouvoir se trouver en mesure de donner à ses succursales tous les développements dont elles sont susceplibles.

Nous nous trouvons heureux de pouvoir en cette occasion rassurer nos industriels et contribuer à calmer la légitime inquiétude que des bruits mal fondés commençaient à causer.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*, de Lille :

Hier a eu lieu, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, la vente par adjudication des immeubles à démolir par suite de l'ouverture de la rue de la Gare. Le public était nombreux, et une lutte assez vive s'est établie entre les amateurs venus du dehors et ceux appartenant à notre ville. Malgré les réclamations de ces derniers, on commença les opérations par la mise aux enchères de tous les immeubles en un seul lot, y compris le temple protestant. L'enchère la plus élevée a été de 120,000 fr. ; les amateurs de Lille s'étaient laissé distancer par un concurrent du dehors. Mais, cette première opération une fois terminée, on a continué par la mise aux enchères de chacun des lots séparément, et dans cette seconde opération, les Lillois ont pris leur revanche. Les adjudications successives des trente-cinq lots ont donné un total de 122,310 fr. Le dernier lot adjugé se composait de matériaux provenant du Marché-au-Poisson ; de 2,000 francs, les enchères ont monté jusqu'à 10,000 francs, par suite d'une entente entre les divers acquéreurs de la ville qui se sont piqués d'honneur en présence de leurs concurrents et qui ont tenu à ce que le chiffre total des adjudications partielles soit supérieur à celui de l'adjudication totale. Et l'on ne dira plus que le patriotisme est mort en France !

En somme, les chiffres offerts par la ville ont été dépassés de 36,000 fr. environ.

Par décision de l'administration municipale, et pour activer autant que possible l'arrivée des secours en cas d'incendie, il vient d'être enjoint aux guetteurs et aux sonneurs des trois paroisses d'indiquer de la manière suivante le côté de la ville où le feu se manifeste, savoir :

A l'Est, direction de Wattrelos ; tintement continu de la cloche d'alarme, à coups précipités.

Au Midi, direction de Lannoy et d'Hem ; deux coups précipités et un petit intervalle avant les deux coups suivants.

A l'Ouest, direction de l'Epeule et de Mouveaux ; trois coups précipites et un petit intervalle avant les trois coups suivants.

Au Nord, direction de Tourcoing ; quatre coups précipités et un petit intervalle avant les quatre coups suivants.

Partout où il y a une bouche d'eau pour les incendies, une clef de cette bouche sera déposée dans la maison la plus proche pour en faire usage au besoin.

(Communiqué).

La Chambre de commerce de Lille se réunira dans le lieu ordinaire de ses séances le 28 janvier 1870, à sept heures de soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

1° Renseignements à fournir sur les prix des fils de coton.

2° Vérifications en douane.

3° Tarif du tissage mécanique dans la maison centrale d'Eysses.

4° Rapport sur la constatation du cours des marchandises.

5° Rapport sur un projet de créer un port de mer au sud du cap Gris-Nez.

6° Objets divers.

Nous apprenons avec plaisir que la presque totalité des anciens abonnés aux concerts de la Société Orphéonique vient d'accepter la combinaison proposée par cette société, et que nous aurons cette année deux concerts pour le moins aussi remarquables que ceux que la société à organisés jusqu'à ce jour.

Le premier aura lieu le samedi 5 février avec le concours de Mme Monbelli et de MM. Nicot, Berthelier et Koszul. — Mme Monbelli est certainement l'une des deux ou trois premières chanteuses de concert que nous ayons en France ; M. Nicot, le nouveau ténor de l'Opéra-Comique, a obtenu samedi dernier au Cercle du Nord un splendide succès ; tous nos lecteurs connaissent M. Berthelier ; quant à M. Koszul, il est maintenant roubaisien et nous ne saurions assez féliciter la commission des concerts de permettre aux artistes du pays de se faire apprécier par un public d'élite.

Nous rappelons a ceux de nos lecteurs qui ne feraient pas encore partie de la société des concerts, que le prix de l'abonnement pour deux concerts par an est ainsi fixé :

Pour une personne, 12 francs.
Pour deux personnes, 20 francs.
Pour une famille, 30 francs.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées à M. A. Piat, rue St-Georges, 34.

On vient de conduire à la maison d'arrêt de Lille un individu qui avait quitté furtivement la commune de Lys sous la prévention d'être l'auteur d'un vol de 240 francs, commis comme nous l'avons rapporté dernièrement au préjudice des époux Deleporte.

Cet homme, après avoir passé la frontière belge, était revenu en France où sa présence a été signalée à l'autorité. Il a indiqué un recéleur, chez lequel on a découvert la boîte qui avait contenu l'argent volé.

Le nommé Florin Henri, tisserand, né à Luyngnes (Belgique), vient d'être arrêté à Roubaix sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Le nommé Destombes Henri, né à Tournai, a été arrêté à Roubaix sous l'inculpation d'abus de confiance et de mendicité.

Il y avait environ 1,800 hectolitres de blé au marché de Lille d'hier. C'est un bon approvisionnement ordinaire. Les blés en général étaient de fort bonne qualité. Du reste, le temps sec et la gelée leur étaient tout à fait favorable, aussi les détenteurs ont-ils demandé un peu de hausse qu'ils ont obtenue.

Les blés de choix ont été vendus 24 50 ; les bonnes qualités de 21 à 23 50 et les qualités ordinaires de 17 à 20. Commercialement parlant, il y a de 40 à 50 centimes de hausse à l'hectolitre.

La mercuriale donne une hausse de 0 f.18.

(Propagateur).

FRONTIÈRE. — *Tournai.* — Par arrêté royal du 20 janvier 1870, sont nommés membres de la Chambre de Commerce de Tournai.

MM. Dumon (H.), industriel à Tournai ;
Gransart (A.), brasseur à Antoing ;
Liégart (F.), fabricant d'étoffes à Tournai ;
Duchâtelet (C.), fab. d'étoffes à Pecq.

Par arrêté royal du 23 courant, la décoration de 2e classe est accordée aux travailleurs industriels dont les noms suivent :

Amand Francotte, ouvrier bonnetier à Tournai ; François Dupuche, contre-maître chez M. Delye-Roussel ; Léon Carbonnelle, bonnetier à Tournai, inventeur d'un métier ; Louis-Joseph Delqueux, couvreur à Marquain; Pierre Petit, couvreur en dur à Marquain ; Louis Vincent Carlier, ouvrier chaudronnier à Ath.

Le *Moniteur* publie la nouvelle convention pour l'extraction des malfaiteurs entre la Belgique et la Confédération suisse. L'échange des ratifications a eu lieu à Berne, le 12 janvier, et l'entrée en vigueur est fixé au 1er février.

Un homme tout à fait inoffensif et généralement estimé, le sieur Joseph Sallez, coiffeur, rue Saint-Nicaise, 39, en cette ville, donnait, depuis quelque temps, des marques d'affaiblissement de facultés intellectuelles. Bien que jouissant d'une honnête aisance, il se croyait ruiné ; il répétait qu'il avait signé un acte par lequel on le dépossédait de ses biens et qu'il avait, en outre, souscrit une obligation considérable dont on devait bientôt venir toucher le montant. Rien de tout cela n'était exact. Cette idée fixe lui avait tellement affecté le moral que, samedi dernier, dans la matinée, après avoir répété que les huissiers et les gendarmes allaient venir le saisir, il disparut de son domicile et toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu le faire découvrir.

Le sieur Sallez, bien qu'ayant exprimé un certain dégoût de la vie, avait fermement promis qu'il ne se suiciderait jamais. Timide et inexpérimenté, il était homme à aller se cacher dans une des mines de la citadelle et y attendre la mort ; aussi, à la demande de sa famille, quelques voisins sont-ils allés hier, prier le commandant de place de vouloir bien ordonner des recherches qui ont été faites sans amener la découverte du malheureux.

Quoi qu'il ne soit pas muni d'argent, on est porté à croire maintenant que le sieur Sallez qu'on a rencontré samedi, vers onze heures du matin, près de la porte Saint-Martin, se sera dirigé vers la France, fuyant les gendarmes qui, à la vérité, sont à sa recherche, mais simplement pour ramener tout paternellement chez lui cet homme doux et craintif chez lequel la timidité seule peut avoir causé certain dérangement des facultés mentales.

Au moment de sa disparition, le sieur Joseph Sallez portait deux pantalons, une redingotte noire boutonnée, des bottines avec lacets, une cravate noire avec petits pois et une casquette. Agé de cinquante-huit ans, figure pleine, sans barbe ni moustaches, et marqué de la petite vérole, taille 1 m. 70 environ, tel est le signalement de cet honnête homme que les autorités belges et françaises ont été priées de vouloir bien rechercher.

(F. de Tournai.)

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

Dernières nouvelles.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui contient la circulaire suivante adressée aux procureurs-généraux par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

Monsieur le procureur général, un juge de paix ne saurait remplir son rôle de conciliateur et de juge populaire si non impartialité peut être suspectée, même en apparence. Aussi il ne me paraît pas admissible que ces magistrats, en posant leur candidature dans leur propre canton, soit comme conseiller général, soit comme conseiller d'arrondissement, soit comme conseiller municipal, deviennent les concurrents et les solliciteurs de leurs justiciables. Dans de telles situations, il est trop à craindre que le désir du succès les pousse à des entrainements ou à des compromis regrettables, et qu'après la lutte le juge ne se dégage pas suffisamment des passions du candidat.

Je vous prie donc de faire savoir aux juges de paix de votre ressort que je considérerai comme démissionnaire tout juge de paix qui, dans son coton, posera sa candidature soit au conseil général, soit au conseil d'arrondissement, soit au conseil municipal.

Cette décision ne s'appliquera pas aux situations acquises.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
ÉMILE OLLIVIER.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Rome, 26 janvier.

Le colonel d'Argy, commandant la légion d'Antibes, est mort aujourd'hui d'une fluxion de poitrine. Avant de mourir, le colonel a réuni autour de lui les officiers de la légion et leur a recommandé d'être toujours fidèles à l'honneur, à la France et au Pape.

Paris, jeudi, 3 h. 20.

Corps législatif.

M. Magnin dépose une proposition tendant à ce que l'élection des membres des chambres de commerce soit faite par tous les négociants patentés.

Reprise de la discussion commerciale.

M. Thiers réfute les arguments des orateurs libre-échangistes ; il soutient que la grande majorité du pays a les traités de commerce en horreur (Réclamations). M. Thiers persiste dans son opinion.

La séance continue.

Bourse de Paris

du Jeudi 27 Janvier 1870

Rente	3 p. 0/0.....	73.87 1/2
id.	4 1/2 p. 0/0.....	103.75

COMMERCE.

Havre, jeudi 3 h. 35

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Deshonnets).

Ventes 2000 balles ; marché tendu. Très-ordinaire, 140 ; Low, 139,50 ; Brésil, inchangé.

Liverpool, marché calme ; ventes, 12,000 balles. Disponible, ferme ; livrable, plutôt plus facile.

Hâvre, jeudi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes 2500 balles. Louisiane, 140. Février, 137. Oomra, 122,3.

Liverpool, ventes probables 12,000 balles. Disponibles, fermes. Livrables, aisés.

Havre, 26 janvier. — *Cotons.* — Les affaires se sont continuées activement depuis hier, surtout pour le livrable, et l'on a réalisé une nouvelle avance. En disponible, il faut voir le bon très-ordinaire Louisiane à 139 fr., toujours rare à la vente, les Oomra à 121-122 fr., et l'on a même accordé jusqu'à 123 fr. pour beaux lots, les Cocanadah à 113 fr.

A livrer, on a fait du Texas good-ordinary à 135 et à 135 fr. 50, du mobile strict middling à 139 fr., des Memphis strict ordinary à 132 fr. à livrer par steamer de New-York ; des Louisiane à 133 fr. 50 pour balery, good-ordinary à 138 fr. 50 pour low-middling, des Oomra embarquement février et mars à 116 fr., des Fernambourg première sorte embarquement janvier et février à 140 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 7,001 b. — On a été un peu plus calme cette après-midi, sur les avis concernant les recettes en Amérique, mais on s'est vite remis, et après un moment d'indécision pour le cston à terme, on s'est rapidement raffermi. Il faut voir le Louisiane janvier à 138 fr., prix tenu ; le fevrier à 136/137 ; les mois suivants à 135 fr. jusqu'en mai.

Laines. — On a fait 58 b. Buenos-Ayres suint, à prix secret, et en peaux de mouton il a été vendu 20 b. Plata suint, de 65 à 95 (r. les 100 kil.

CONDITIONS DES SOIES

LYON, LE 26 JANVIER 1870

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	POIDS
40	Organsin	17	7	7	1	2	2	1	3	»	3284
33	Trames	3	»	4	»	»	4	19	3	»	2217
39	Gréges	8	»	2	1	»	1	21	6	»	2805
10	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
122		2	7	13	2	2	7	41	12	»	8306
	BALLOTS PESÉS.										
2	Organsin	1	»	»	»	»	»	»	»	»	22
4	Trames	»	»	»	»	»	»	4	»	»	192
101	Gréges	»	»	»	»	»	5	92	4	»	5050
5	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
112		2	»	»	»	»	5	96	4	»	5264

Dernier numéro placé des Soies et Bobines, depuis le 1er du mois.... 3264
Dernier numéro des Laines..... »
Dernier numéro des ballots pesés 1205

SAINT-ÉTIENNE, 25 JANVIER 1870.

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Bengale	Chine	Japon	Brousse	Perse	Diverses	POIDS
13	Organsin	5	»	»	4	3	»	1	»	»	547 18
12	Trames	»	»	1	»	11	»	»	»	»	626 52
1	Gréges	»	»	»	1	»	»	»	»	»	65 50
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
26		5	»	1	5	14	»	1	»	»	1239 20
	BALLOTS PESÉS.										
5	Organsin	4	»	»	»	1	»	»	»	»	120 »
4	Trames	»	»	1	»	3	»	»	»	»	99 47
»	Gréges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
9		4	»	1	»	4	»	»	»	»	219 47

9 Décreusages.

VALENCE, 25 JANVIER 1870.

4	Organsin.....	236 »
2	Trames.....	139 »
7	Gréges.....	582 »
1	Ballots pesés....	7 »
14		983 »

Dernier numéro placé 114.

AVIGNON, 25 JANVIER 1870.

Ballots conditionnés,

»	Organsin.....	» »
3	Trames.....	179 88
8	Gréges.....	221 94
9		401 82

Ballots pesés.

»	Organsin.....	» »
»	Trames.....	» »
12	Gréges.....	576 91
12		376 91

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 23 janvier 1870.

Sommes versées par 180 déposant dont 43 nouveaux	fr. 24.327 »
78 demandes en remboursement	9.908 74

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Delattre et Julien Lagache fils, directeurs.

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 27 Janvier.

Spectacle extraordinaire au bénéfice de M. COURTOIS.

Première représentation de :

Le supplice d'une femme, pièce en trois actes.

Les femmes qui pleurent, comédie en un acte.

Le passé de Nichette, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1e et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.